



VARENNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 707-163 modifiant le règlement de zonage 707 afin de mettre à jour certaines normes applicables aux milieux hydriques sur l'ensemble du territoire de la Ville, conformément au Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et des ouvrages de protection contre les inondations

AVIS PUBLIC est donné que le règlement 707-163 modifiant le règlement de zonage 707 afin de mettre à jour certaines normes applicables aux milieux hydriques sur l'ensemble du territoire de la Ville, conformément au Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et des ouvrages de protection contre les inondations, a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026.

Le règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 12 juin 2026.

Donné à Varennes, ce 22 juin 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 22 juin 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 22 juin 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA